

CIRCULATION

Un déneigement qui patine

Les premiers accidents dus au verglas dans le Sundgau ont ravivé l'indignation des usagers face à la nouvelle politique d'entretien du réseau routier défini par le conseil départemental du Haut-Rhin. Nos lecteurs s'expriment sur le sujet.

•De H.G., de Strasbourg : « La décision de ne plus déneiger une partie du réseau routier haut-rhinois suscite de légitimes interrogations.

À l'heure où le principe de précaution est partout mis en avant, on peut se demander si la mesure du conseil départemental du Haut-Rhin est judicieuse.

Elle est hasardeuse pour deux raisons. D'une part elle préjuge d'un hiver doux à l'instar de celui de l'année dernière. Or, aucune prévision météorologique ne peut prédire une telle situation.

Responsabilité engagée

Le risque est grand pour le conseil départemental de voir sa responsabilité engagée en cas d'accident. De fait, les victimes pourront aisément faire valoir le défaut d'entretien normal de la chaussée et obtenir gain de cause sur cette base.

D'autre part, comment le Département pourra-t-il prôner le respect des règles de sécurité lors des transports scolaires s'il ne prend pas lui-même les dispositions nécessaires à l'entretien d'une partie de la voirie cet hiver ? »

Un mauvais choix

•De J.S., de Galingue : « Déneigement et biodiversité, le conseil départemental a fait un choix. Ces routes sont empruntées quotidiennement par les services de soins à la personne, médecins, facteurs, pompiers et bien d'autres encore. En une seconde des vies, des familles peuvent être endeuillées et bouleversées. Ces traumatismes ont aussi un coût !

Entre privilégier la destruction de la biodiversité le long des routes sur des milliers de kilomètres ou fournir le minimum de sécurité en déneigeant les petites routes rurales, les élus ont fait un choix.



L'avertissement dans la montée des Trois-Épis.

Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

Le broyage « et non le fagage » des bords de route à non seulement des conséquences coûteuses, mais entraîne aussi la destruction de la biodiversité.

Quelle beauté : les bords de route rasés. C'est une question d'esthétique et de sécurité sauf quand les reliefs des incivilités surgissent et produisent l'effet inverse. Le passage d'un broyeur anéantit la petite faune, orverts, couleuvres hérisson, espèces protégées et bien d'autres. L'attribution des libellules devrait en tenir compte.

Les corbeaux ne trouvent plus rien sur leur table (la route) et doivent se rabattre sur les baches des agriculteurs, leurs semis ou aller en ville.

Et les bus scolaires ?

•De D.W., d'Osenbach : « Habitant un village de moyenne montagne, je suis scandalisé par cette mesure visant à limiter le déneigement des routes. Le conseil départemental veut faire des économies de 500 000 euros sur le dos des usagers avec des services et responsabilités relevant de sa compétence. C'est une action volontaire de mise en danger d'autrui et de non-assistance à personne en danger lors de conditions météo dégradées. Les bus scolaires ne pourront plus venir dans nos villages, obligeant les parents à conduire leurs enfants au collège ou au lycée. Idem pour les gens se rendant à leur travail. Qui sera responsable en cas d'accident dû au verglas du fait du non-salage ?

Le coût des dégâts matériels et humains sera bien plus coûteux que l'économie de 500 000 euros ».

Double peine pour le Sundgau

•De D.F., de Balschwiller : « L'article concernant les accidents sur les routes du Sundgau (17/12) m'amène à réagir concernant cette aberration voulue et décidée par de hautes instances.

Pour aller à Mulhouse en sortant de Balschwiller, il y a l'accès vers Burnhaupt (N66 et autoroute), et il y a la direction de Saint-Bernard, une grande route avec quelques virages prononcés et des congères lors d'épisodes neigeux et venteux. Cette route est aussi l'accès vers la nouvelle déviation d'Altkirch.

J'ai cru rêver lorsque j'ai vu le panneau « route non déneigée et non salée » alors que la petite route qui mène à Bernwiller reste, elle, traitée. Je pense que les fonctionnaires qui ont fait ces découpages et donc déclaré des zones sinistrées, ont sûrement survolé ces routes en hélicoptère et vu forcément la dangerosité d'un peu haut.

On peut vraiment parler de double peine pour le Sundgau dont les routes sont dangereuses en temps habituel et encore plus en hiver, mais si en plus on ne les traite plus ! Le Sundgau n'a pas d'autres possibilités de déplacement que la route.

Payer plus pour moins de services

Des maires réagissent, même la CPAM tire la sonnette d'alarme, qu'attendons-nous ? Cette route, mais aussi l'accès vers Gildwiller et Guevenatten, Bretten, et bien d'autres, sont empruntées chaque jour par des cars scolaires chargés d'enfants ou par des cars d'ouvriers Peugeot ou des centaines de voitures de personnes qui vont à leur travail, parfois très loin.

Ces stratégies ont-ils la moindre idée de ce que peut ressentir un conducteur, avec son car rempli de jeunes quand il doit emprunter une de ces routes, à ses risques et périls.

Faudra-t-il attendre pour annuler cette décision, qu'un de ces bus rempli d'enfants se renverse et en blesse ou tue quelques-uns pour que ceux qui réfléchissent se rendent compte que quelques tonnes de sel ne tiennent pas longtemps face à une ou des vies brisées. Il me semble que la part départementale de nos impôts locaux a encore augmenté (13,17 % contre 12,47 %). Donc nous payons plus pour moins de services ».

Au fil des jours

Noël de précaire

•De P.P.M., de Brunstatt : « Nous sommes trois « précaires », nous nous connaissons depuis quelques mois seulement, c'est ce travail de « Distributeur de publicité » qui nous a réunis. Chacun fêtera son Noël seul.

Trois gus à qui la vie n'a pas trop réussi. Trois mecs qui sont obligés de se battre au quotidien pour survivre, pour réparer, rattraper leurs malonnées d'un temps passé. Trois hommes qui physiquement s'épuisent de jour en jour pour faire ce travail peu valorisant. Et pourtant ! Aux yeux de certaines personnes « aisées » qui nous respectent, nous ressentons cette chaleur sincère, ce soutien qu'ils veulent nous transmettre et qui nous aide tant à tenir le coup. Nous remercions du fond de notre cœur, les gens qui acceptent les pubs dans leurs boîtes aux lettres ».

Pédophilie et célibat

•De G.G., de Bollwiller : « Dans la page Dialogue 9/12, un lecteur explique les actes pédophiles de certains prêtres par le célibat lié à leur ministère.

Celui-ci serait source d'un refluxement non maîtrisé que le mariage permettrait de réguler. Les statistiques contestent l'affirmation de ce lecteur. Sur le site universalis.fr, on découvre que, pour l'année 2000, 75 % des actes pédophiles sont des cas d'inceste, c'est-à-dire qu'ils se déroulent dans le cadre familial. La vie en couple ne fait donc pas obstacle aux agressions sexuelles.

Sur le site slate.fr, on lit que « le célibat n'est pas un facteur de risque en soi », ce que confirme les spécialistes cités dans plusieurs articles de presse. Les causes de la pédophilie sont à chercher ailleurs : psychologie de la personne, contexte familial dans lequel elle a grandi, influence de l'entourage ou des médias consultés ».

« Ne jugez pas »

•D'E.J., de Linthal : « Si Mme Boutin a exagéré en parlant d'abomination à propos de l'homosexualité lui opposer le « Ne jugez pas, pour ne pas être jugés » (Dialogue 16/12) est tout autant exagéré. Cette citation aussi à une suite et un contexte. En tout cas on ne peut l'utiliser pour justifier n'importe quoi, dire que tous les comportements se valent, et pour finir qu'il n'y a ni bien ni mal.

On peut juger l'homosexualité comme quelque chose de répréhensible, de mauvais. Et la mise sur un pied d'égalité de deux personnes de même sexe et du couple homme femme une grave erreur, injustifiée ».

Sécu et mutuelles

Sauver la Sécu

•De G.B., de Thann : « Protection sociale self-service à trois niveaux. Il y a le régime général de la Sécurité Sociale, les Mutuelles complémentaires (à géométrie déjà variable) et maintenant les Sur-complémentaires que prévoient certains candidats à l'élection présidentielle.

Cette dernière sera naturellement à gérer par les amis du privé. On pouvait aussi étendre le régime local d'Alsace-Moselle au reste de la France et éviter une privatisation douteuse pour partie des soins et médicaments.

Mais ce régime fonctionne de façon trop satisfaisante pour des édiles médiocres qui pourtant lorsqu'ils ont visité nos terres trouvaient cela intéressant.

Les jeunes auront aussi de moins en moins accès aux professions de la santé puisqu'on veut supprimer un nombre impressionnant de postes de fonctionnaires dont certains vont devoir leur faire concurrence sur le « marché du chômage » ou se recycler.

Je voudrais bien connaître l'un ou l'autre de ces millions de concitoyens que l'on prétend avoir visités en cours de la campagne électorale et qui auraient manifesté leur joie devant la proposition de réduire encore le nombre des médicaments ou leur taux de remboursement.

On baptise hypocritement ce délitement « sauver la Sécurité Sociale » alors qu'il existe encore d'autres méthodes (rigueur, contrôles, fraude, détailler les médicaments, conventions avec les professionnels,...).

Conventionné ou pas ?

•De B.D., d'Oderen : « En début d'année l'assurance maladie a instauré le Contrat d'Accès aux Soins (le CAS), contrat entre l'assurance maladie et les médecins ayant opté pour les honoraires libres. Si le médecin n'a pas signé ce contrat le client est sanctionné financièrement par sa mutuelle.

Mon épouse prend actuellement des séances d'acupuncture auprès d'un médecin conventionné - secteur 1 qui n'est pas concerné par ce contrat. Or la CPAM transmet systématiquement à la mutuelle comme quoi ce médecin n'a pas signé ce contrat d'où une pénalisation financière. Le médecin contacté confir-

me qu'il n'est pas concerné par ce contrat, information confirmée par la CPAM. La mutuelle (bien de chez nous) se retranche derrière la Sécu en disant qu'elle lui transmet l'information que ce médecin n'a pas signé le CAS. Quand à la CPAM contactée à de nombreuses reprises, elle ne fait rien pour débloquer la situation. Assurés, vérifiez les remboursements de votre mutuelle, il y a de votre porte-monnaie ».

Régime local

•D'A.H., de Riquewihr : « J'étais présent au cinéma Colisée à Colmar lors de la présentation du film « La Sociale » (L'Alsace 10/12). La salle comble a fait un bon accueil au sociologue Bernard Friot, présentateur du film qui a profité de l'occasion pour préciser qu'il était membre du parti communiste.

Le film était très bien fait, bien sûr à l'avantage de la CGT qui, dit le film, a tout fait. Lors de la discussion qui a suivi il n'était question que des acquis positifs que la Sécurité Sociale a apporté, surtout au peuple de gauche, les autres en ont aussi profité.

Le Général de Gaulle, chef du gouvernement jusqu'en janvier 1946, n'a été que peu mentionné. La Sécurité Sociale ayant été instaurée en 1945, on peut admettre que cela a été décidé avec l'assentiment et la bénédiction du Général.

J'aurais aimé poser une question, mais je n'ai pas osé, car la salle, me semble-t-il, était convaincue par avance que le présentateur avait totalement raison, en fait, que seuls la CGT et le Parti communiste ont tout fait.

Ma question aurait été : « Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail de novembre 1945 à mai 1947, commissaire à la Sécurité Sociale en Alsace-Moselle, acceptée sur initiative du SPD des 1883-85 par le chancelier Bismarck (donc 60 ans avant la France), ou aurait-il été profitable qu'il s'en inspire ? »

J'aurais peut-être aussi pu ajouter que : « D'après la presse, notre Sécurité Sociale en Alsace est excédentaire, les cotisations baissent de temps en temps et, en plus, nous sommes remboursés à 90 % alors que la France « de l'intérieur » l'est à 70 % ».

Paroles de citoyens

Alep

•De P.P. de Wittersdorf : « Un tonbureau de larmes médiatiques et politiques pour Alep, une vindicte anti-Assad et anti-Poutine... Bien sûr que le sort des insurgés d'Alep est un drame atroce, mais est-ce le seul en ce moment ? Irak, Yémen, RDC, Nigéria, Centrafrique, crimes de Daech, Nord Mali, Philippines, Indonésie, Pakistan, Afghanistan, etc. Et qui sont les coupables ?

Est-on fier d'avoir viré Saddam Hussein et Kadhafi quand on voit l'état des pays concernés et de leurs peuples ?

A-t-on changé quoi que ce soit à la haine que se vouent Chiites et Sunnites ?

Service public

La tombe de La Poste

•D'un lecteur du Sundgau qui n'est pas d'accord avec Besancenot : « Personne ne creuse la tombe du service postal : c'est le résultat du progrès technologique. La baisse du courrier ? Plus que la quantité de plus, qui diminue forcément puisqu'on passe par d'autres moyens de communication, c'est son importance qui baisse, l'importance du contenu. Lors de la grande grève des centres de tri de 1974, M. Besancenot était à peine né, les entreprises que cette grève gênait beaucoup, certaines même dit-on ont fait faillite à cause d'elle, étaient vent debout contre les postiers.

A-t-on freiné le financement du terrorisme qui frappe l'Occident par nos amis et clients d'Arabie Saoudite, du Qatar et autres autocrates du Golfe ?

Quand l'indignation est sélective en fonction d'intérêts totalement étrangers à son objet, elle est plus nocive qu'utilité ».

Justice sélective

•De J.M., de Turckheim : « Comme dans l'affaire du sang contaminé avec Edmond Hervé, Mme Lagarde a été reconnue coupable, mais dispensée de peine « eu égard à sa réputation internationale ». On peut se poser cette question simple : à partir de quel niveau de réputation peut-on bénéficier de la mansuétude de la Justice ? »

À cette époque l'importance du courrier était encore très grande. Ce n'est plus le cas, et c'est la faute à personne et non pas à « on ». Idem pour le trafic au gîte et celui-ci a baissé et baisse encore, c'est que les gens n'ont plus besoin de se rendre au bureau de poste. Plus autant qu'avant et c'est le fruit d'un progrès, faut-il le rappeler : équipement téléphonique, (en 1974 encore les trois quarts des foyers n'avaient pas le téléphone), à plus forte raison de portables et autres qui n'existaient même pas. M. Besancenot veut-il ressusciter les mandats, les cabines téléphoniques, etc... Pourquoi est-il nécessaire de rappeler toujours ces évidences ? »

Nous écrire

NOTRE ADRESSE

- Par courrier : « L'ALSACE », page Dialogue 18 rue de Thann, TSA 00015 68945 Mulhouse Cedex 9.

- Par courriel : alsredadialogue@lalsace.fr

IMPORTANT

Mentionner nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone (même pour les courriels). Un texte dont l'origine ne peut être vérifiée sera considéré comme anonyme et donc écarté. Les textes non publiés ne sont pas rendus. Les opinions exprimées sont celles des lecteurs et n'engagent pas la rédaction.

AUTRE RECOMMANDATION

Écrire court. Veiller à ne traiter qu'un seul sujet par texte et à ne pas dépasser les 1000 signes, ponctuation comprise.

Vos réactions

24 h sur 24,
7 jours sur 7,
sur « le blog »

www.lalsace.fr